

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilbert ARRIVE, premier Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Émilie DUPREY qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 06/11/2024

Mme Sonia LAUTRU est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-11/12

OBJET : EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES – AVENANTS AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC LE SYDEV

Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, rappelle aux membres de l'assemblée que de lors de sa séance du 8 juillet dernier, le Conseil Municipal a autorisé la signature de 2 conventions pour lancer les travaux d'effacement des réseaux pour la rue des Acacias, la Place des Bruyeres et la Place des Fougères.

- n°E.ER.038.15.002 : effacement des réseaux électriques et de communication : 115 527 €
- n°L.ER.038.24.001 : rénovation de l'éclairage public : 16 272 €

Le SyDEV fait savoir que suite à la réception de l'étude de l'entreprise, il a été constaté qu'une coquille s'était glissée dans la convention. En effet, dans la convention E.ER. la ligne Éclairage Public n'est pas ressortie pour intégrer le linéaire supplémentaire et validé en réunion sur place. Le SyDEV propose donc les avenants suivants :

Dossier	Montant estimé	Montant conventionné	Montant réel de l'opération	Montant de l'avenant	TOTAL	DELTA
E.ER.038.15.002	155 379 €	115 527 €	118 994 €	3 467 €	136 891 €	18 488 €
L.ER.038.24.001		16 272 €	17 897 €	1 625 €		

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire ou M. ARRIVE à signer les 2 avenants susvisés.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Sonia LAUTRU



Le 1^{er} adjoint, président de séance

Gilbert ARRIVE

